

RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

La sécurité-santé est systématisée en opération et organisée en trois niveaux :

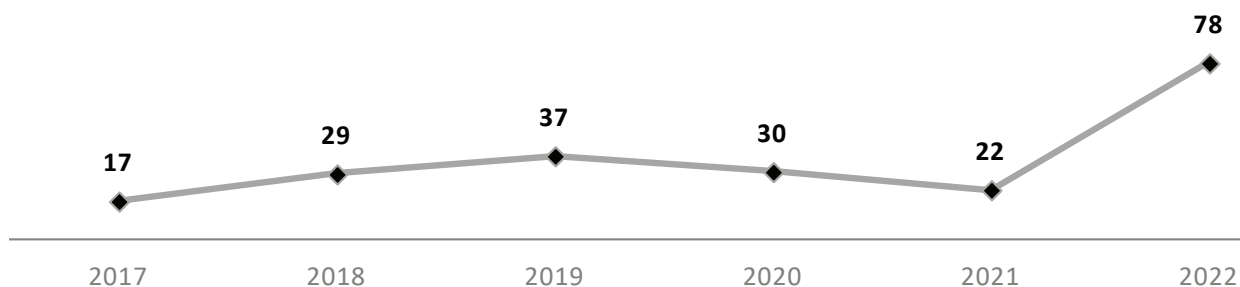
- Niveau 1 : composé d'un VSAV et d'une VLINF ;



- Niveau 2 : composé des moyens de niveau 1 ainsi qu'un véhicule de soutien aux intervenants (VSI) et un officier sécurité qui aura la responsabilité de commander le secteur sécurité-santé.
- Niveau 3 : composé des moyens de niveau 2 ainsi qu'un VPMA spécifiquement dédié à la prise en charge des intervenants.



Nombre d'interventions SSO



5.3.2. LE SOUTIEN EN OPÉRATION

Le soutien en opération comprend les moyens permettant d'assurer un soutien matériel :

- 3 véhicules d'assistance respiratoire permettent l'apport d'air respirable aux sapeurs-pompiers ;
- 4 fourgons électro-ventilateurs et des lots éclairage répartis dans les CIS permettent un éclairage artificiel des zones d'intervention ;
- 1 remorque carburant permet l'alimentation de l'ensemble des matériels thermiques lors d'intervention de grande ampleur ;
- 1 cellule gravats destinée à faciliter l'évacuation des déblais ;
- 5 cellules plateaux pour assurer une capacité de chargement ;
- 3 véhicules de transport de personnels ;

- 1 véhicule d'assistance technique assure le dépannage et le soutien au matériel lors d'interventions de longue durée ou de grande ampleur. Ce véhicule est mobilisable par le COS 24h/24.





6. SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

ENJEU 1

OPTIMISER LES DÉLAIS D'INTERVENTION



OBJECTIF 1.1

RENFORCER LA COUVERTURE DES RISQUES COURANTS

> Adapter les POJ des CIS :

- adapter les POJ en fonction de l'activité opérationnelle, des engins à armer et/ou l'isolement du CIS ;
- uniformiser les potentiels opérationnels journaliers sur les trois tranches horaires (T1/T2/T3) en fonction du classement des CIS.

> Renforcer les ressources humaines SPV et SPP afin d'atteindre le POJ déterminé par le RO :

- améliorer la disponibilité des SPV à travers un plan d'actions pluriannuel (recrutement, montée en compétence, définition d'un « socle minimal d'engagement », mise en œuvre de conventions employeur, etc.) ;
- ajuster le taux de professionnalisation des CIS (plan de recrutement) ;
- étudier la possibilité de renforcer certains CIS en procédant à des regroupements ou des rattachements de sections.

> Optimiser les délais de couverture du risque courant par l'engin adapté en diminuant le nombre d'interventions générant un dépassement du seuil fixé à 20 minutes :

- étudier et redéfinir les secteurs de couverture des CIS ;
- renforcer les capacités de réponse SSUAP et INC dans les secteurs identifiés comme dépassant les différents seuils de rupture ;
- poursuivre les études d'implantation d'un CIS sur la frange Est de Strasbourg ;
- renforcer la mutualisation sur les zones limitrophes du département (actualisation des CIAM) ;
- poursuivre les travaux de coopération transfrontalière.

> Améliorer la couverture paramédicale du département et notamment sur les zones dépourvues en VLINF :

- proposer une implantation de nouvelles VLINF en partenariat avec l'ARS ;
- optimiser l'armement des VLINF d'astreinte (passage en garde postée, recrutement, etc.).



OBJECTIF 1.2

RECENTRER L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE SUR LES MISSIONS D'URGENCE TOUT EN ANTICIPANT L'INÉVITABLE AUGMENTATION DE LA SOLLICITATION SSUAP-AP

> Maîtriser le nombre d'interventions SSUAP-AP :

- poursuivre la démarche de mise en régulation de l'ensemble des interventions ne nécessitant pas un départ réflexe ;
- poursuivre les efforts engagés dans la maîtrise des carences ambulancières ;
- élaborer une convention tripartite globale entre le SAMU, les ATSU et le SIS 67 relative à la prise en charge des urgences pré-hospitalières regroupant l'aide médicale urgente, le SSUAP et les transports sanitaires urgents.

> Maîtriser la durée d'intervention des VSAV :

- poursuivre les travaux visant à réduire les temps d'attente dans les centres hospitaliers ;
- améliorer le processus de transmission des bilans au CRRR par les chefs d'agrès (TSB, application URGSAAP, etc.).

ENJEU 2

PRÉPARER ET SÉCURISER L'ACTION DES SAPEURS-POMPIERS



OBJECTIF 2.1

RENFORCER LA PROTECTION DES INTERVENANTS

- > Continuer la démarche de protection des intervenants contre les risques d'agressions :
 - étendre la mise à disposition de caméras-piéton ;
 - étudier l'opportunité d'une dotation de gilets pare-lames ;
 - assurer un suivi des évolutions techniques permettant d'améliorer la sécurité des personnels (vitrages, équipements, etc.) ;
 - poursuivre et développer la formation des intervenants à la gestion des situations d'agression potentielle ou avérée.
- > Conforter le soutien opérationnel comme composant essentiel de la sécurité des personnels en poursuivant la mise en place de masque de repli FDFEN, etc.
- > Participer aux cellules de coordination et de sécurité (CLSPD, CCS, etc.).
- > Poursuivre l'amélioration du niveau global de sécurité des CCFM dans le cadre des renouvellements prévus dans le plan d'équipement.
- > Renforcer la formation des primo-intervenants (formation initiale et FMPA) susceptibles d'être confrontés à des situations complexes (RAN, risque biologique, inondation, RAD, RCH, etc.) dans un objectif de sécurité du personnel.



OBJECTIF 2.2

RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE

- > Poursuivre le développement de la doctrine opérationnelle et des formations incendie (ventilation opérationnelle, prévention appliquée à l'opérationnel, etc.).
- > Poursuivre les travaux liés à la reconnaissance opérationnelle et au suivi des PEI tels que définis par le RDDECI.
- > S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue pour la conduite des opérations :
 - étudier la possibilité de créer une équipe de dessinateurs opérationnels ;
 - renforcer la fréquence des exercices sur site et des exercices cadres (risques complexes) ;
 - renforcer et dynamiser les exercices de préparation opérationnelle y compris interservices à l'échelle du département, des compagnies et des CIS (FDFEN, risque industriel, etc.).
- > Développer le retour d'expérience (RETEX), le partage d'expérience (PEX) et renforcer les capacités de recherche des causes et circonstances d'incendie comme source d'amélioration continue.
- > Pérenniser les relations avec les exploitants (ERP, IGH, Institutions européennes, agriculteurs, industriels, SNCF, CTS etc.) dans les domaines de la prévision, de la formation et de l'information mutuelle.
- > Renforcer la mission de conseil du SIS 67 en matière de risques de la sécurité civile auprès des maires et des correspondants incendie et secours des communes (aide à l'élaboration de plan communal de sauvegarde, appui dans l'élaboration des schémas communaux en termes de DECI, etc.).



OBJECTIF 2.3

RENFORCER LA RÉSILIENCE FACE AUX VULNÉRABILITÉS

- > Établir et porter à connaissance le plan de continuité d'activité et organiser des exercices afférents.
- > Etablir des mesures préventives et curatives face à la cybermenace grandissante (exemple : convention avec CyberGend).
- > Pour assurer la continuité et la capacité opérationnelle du SIS 67, mettre en œuvre une astreinte technique dans les domaines du système d'information numérique.
- > Assurer la résilience du SIS 67, dans un contexte très dégradé (événements climatiques, etc.) sur ses infrastructures, ses réseaux et ses fluides.

ENJEU 3

ADAPTER LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE DU SIS 67 À L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET DE SES RISQUES



OBJECTIF 3.1

RENFORCER LES CAPACITÉS DE RÉPONSE FACE AUX RISQUES COMPLEXES

- > **Évènements climatiques (inondation, tempête, etc.) :**
 - renforcer la formation des primo-intervenants susceptibles d'être confrontés à ce type de situation (formation initiale, FMPA) dans un objectif de sécurité du personnel ;
 - prendre en compte les fragilisations de structures impactées par les inondations en intégrant un USAR 3 aux opérations.
- > **Risque technologique :**
 - prendre en considération le développement des « méga-entrepôts » et des data centers afin d'adapter la réponse opérationnelle ;
 - étudier la possibilité de créer un groupe de référents opérationnels dans le domaine du LIF.
- > **Radiologique :**
 - développer une démarche d'entraide inter-départementale sur les territoires limitrophes ;
 - élaborer une convention avec la DREAL et les déchetteries afin de mobiliser le SIS 67 en cas de déclenchement de portique de détection radiologique.
- > **Risques liés aux transports collectifs :**
 - assurer le maintien et le développement des connaissances (opératif/stratégique) pour la mise en œuvre de SINUS V4.
- > **Ouvrage en espace clos :**
 - assurer une veille technologique sur les équipements de transmissions « indoor » ;
 - veiller à adapter la formation (GELD-IBNB) aux engagements de haute intensité.
- > **Épidémie - pandémie :**
 - détenir un stock d'EPI suffisant garantissant une autonomie de 3 mois ;
 - assurer la résilience du SIS 67, dans un contexte de crise sanitaire.
- > **Epizootie :**
 - développer un réseau de vétérinaires experts ;
 - assurer un niveau d'agilité permettant d'ajuster la réponse opérationnelle du SIS 67 face à l'ampleur de la crise ;
 - développer la formation des personnels armant les FS NRBC dans le cadre des formations d'adaptation aux risques locaux.
- > **VURB :**
 - pérenniser les liens avec les forces de sécurité intérieure (information mutuelle, doctrine, formation, etc.) ;
 - pérenniser les dispositifs de protection des personnels sur les engins (vitrages, etc.) ;
 - développer le partenariat avec le SIRAC / CSV, CeA pour disposer d'un report d'images de vidéo-protection en temps réel au CTA-CODIS ;
 - développer l'usage de ressources radio communes entre sapeurs-pompiers et forces de sécurité intérieure afin de renforcer la coordination interservices ;
 - étudier l'opportunité d'une dotation de gilets pare-lames ;
 - participer aux cellules de coordination et de sécurité (CLSPD, CCS, etc.) ;
 - poursuivre les opérations de prévention auprès des jeunes issus de quartiers sensibles.

> Menace attentat :

- assurer une veille technologique afin de maintenir le niveau d'information nécessaire à l'évolution des équipements, des techniques d'intervention et des formations des agents ;
- poursuivre la réalisation d'exercices en interservices pour une meilleure coordination à travers la connaissance des contraintes de chaque entité.

> Ressources en eau :

- afin de disposer des ressources nécessaires dans les

meilleurs délais, étudier la possibilité d'améliorer la couverture opérationnelle par un moyen porteur d'eau supplémentaire au Nord-Est et au Sud-Ouest du département.

- > **Identifier et prendre en compte les impossibilités opérationnelles (méga-entrepôts, feu de parc de stationnement couvert en présence de plusieurs véhicules électriques, etc.)**

**OBJECTIF 3.2****RENFORCER LES CAPACITÉS DE RÉPONSE DES SPÉCIALITÉS****> Sauveteurs aquatiques :**

- analyser les possibilités d'amélioration de la réponse opérationnelle en matière de sauveteurs aquatiques à travers les ressources existantes.

> Conducteur d'engins nautiques :

- poursuivre la formation conducteur d'engins nautiques pour assurer un suivi et un niveau de compétence suffisant ;
- analyser les possibilités d'amélioration de la réponse opérationnelle en matière de compétence de conducteur d'engins nautiques en situation de fort courant/inondations.

> Risque chimique :

- optimiser la couverture du risque chimique en étudiant la possibilité d'implanter des équipes spécialisées au Nord et au Sud du département ;
- renforcer l'entraide interdépartementale dans ce domaine.

> Unité de sauvetage, d'appui et de recherche :

- optimiser les délais d'intervention pour permettre la mise en place de mesures conservatoires (survie des victimes) en étudiant la possibilité d'implanter des équipes USAR au Nord et au Sud du département ;
- développer les capacités d'évaluation du risque bâtimentaire.

> Intervention à bord des navires et des bateaux :

- poursuivre la formation de spécialistes pour atteindre les effectifs cibles définis dans le guide d'emploi de la spécialité ;
- Développer l'interopérabilité avec les pompiers allemands en uniformisant la formation.

> Risque radiologique :

- assurer le maintien des compétences du personnel spécialisé, notamment en raison de la faible activité opérationnelle.

> Risque animalier :

- poursuivre la formation de spécialistes afin d'optimiser la couverture opérationnelle du département ;

> Cynotechnie :

- développer la spécialité cynotechnique afin de disposer des ressources nécessaires (4 conducteurs CYN et leurs chiens).

> Feu de forêts et d'espaces naturels :

- poursuivre l'augmentation des capacités hydrauliques des engins dans le cadre des renouvellements prévus dans le plan d'équipement ;
- adapter l'offre de formation à l'évolution des risques (formation initiale et de perfectionnement), augmenter le nombre de spécialistes sur l'ensemble des niveaux d'emploi et développer un maintien des acquis réguliers.

> Catastrophe internationale :

- développer la formation des cadres au mécanisme européen de protection civile.

> Système d'information et de communication :

- étudier l'opportunité et la faisabilité de constituer une équipe d'officiers SIC en capacité de mettre en œuvre des moyens projetables (réseau mesh, etc.) en appui des spécialités ou pour assurer la résilience des communications en cas de crise de sécurité civile.



OBJECTIF 3.3

INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES À LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE DU SIS 67

- > Assurer une veille technologique en lien avec les constructeurs automobiles et les autres SIS pour adapter la doctrine, les techniques et les matériels de secours routier au développement des véhicules à énergies alternatives.
- > Poursuivre le déploiement des terminaux permettant de faciliter la conduite des opérations (tablettes, etc.) ainsi que de renforcer la sécurité en opérations (liaisons intravéhiculaires en mode direct, caméras piéton, etc.).
- > Exploiter le potentiel de la solution numérique NexSIS pour mettre en œuvre une entraide interdépartementale entre SIS, notamment en cas de flux importants d'activité ou en ultime secours.
- > Étudier la possibilité d'acquérir des pompes immergeables de refoulement à grand débit permettant de remonter l'eau jusqu'aux pompes des engins (exemple : hytrans / hydrosb).
- > Acquérir ou mutualiser de la robotique (terrestre ou aérienne) adaptée aux missions des sapeurs-pompiers.
- > Pérenniser la démarche de citoyens sauveteurs.
- > Développer l'usage de ressources radio communes entre sapeurs-pompiers et forces de sécurité intérieure (DIR 90 sur Antares) afin de renforcer la coordination interservices.
- > Assurer une veille technologique sur le développement des équipements de communication « indoor ».
- > Poursuivre et finaliser la préparation et le déploiement au sein du SIS 67 des projets nationaux SIC (NexSIS, RRF, etc.).
- > Développer l'usage de la réalité virtuelle pour les mises en situation professionnelle.
- > Mener une réflexion sur la détection précoce d'incendie FDFEN (caméras, drones, etc.)
- > Renforcer la résilience des SIC en opérations par la mise en œuvre de moyens de communications hors réseau 4G/5G (liaisons satellitaires, etc.)



OBJECTIF 3.4

GARANTIR LA PERFORMANCE ET L'EFFICIENCE DES MATÉRIELS

- > Améliorer et renouveler la flotte de véhicules opérationnels :
 - envisager le remplacement des 4 CCGC 13 000 litres par des CCF de classe « super » (CCFS) d'une capacité au moins équivalente et dotés d'une lance-canon et de mouillant-moussant pour feux de classe A ;
 - finaliser au fur et à mesure des acquisitions le remplacement des échelles pivotantes à mouvements séquentiels (EPS) par des échelles pivotantes à mouvements combinés (EPC) plus rapides et plus performantes en privilégiant les modèles disposant d'un dernier plan articulé ;
 - poursuivre au fur et à mesure des nouvelles acquisitions le remplacement des camions citerne forestiers de classe « moyen » (CCFM) d'une capacité de 2000 litres par des CCFM d'une capacité de 4000 litres disposant d'équipements de sécurité (autoprotection, air respirable en cabine, protections thermiques des organes vulnérables) et de fonctionnalités visant à améliorer l'efficacité opérationnelle (mouillant-moussant pour feux de classe A, rampe de diffusion, etc.) ;
- poursuivre la politique de polyvalence des engins (FPTSR, CCRMSR et VPS) permettant une optimisation du parc dans les acquisitions futures ;
- maintenir l'effort de mise en place et/ou de renouvellement des engins dédiés aux équipes spécialisées notamment VSN, VRAD, VRAN, VCYN0, CESAS NRBC ;
- étudier l'acquisition d'un ou plusieurs quads supplémentaires pour améliorer la couverture des secteurs de moyenne montagne.
- > Adapter les engins à l'évolution des risques et aux contraintes du terrain.
- > Poursuivre le déploiement de nouveaux matériels non roulants :
 - finaliser le déploiement de masques de repli sur l'ensemble des moyens FDFEN ;
 - finaliser le remplacement du matériel de désincarcération alimenté par groupe hydraulique via flexibles par du matériel électroportatif au fur et à mesure des nouvelles acquisitions de FPTSR et de VSRL.

GLOSSAIRE

ADPC	Association départementale de protection civile
ANSC	Agence du numérique de la sécurité civile
ANTARES	Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours
ARM	Assistant de régulation médicale
ARS	Agence régionale de santé
BEA	Bras élévateur articulé
BCSF	Bureau central de sismologie français
BRS	Bateau de reconnaissance et sauvetage
CASIS	Conseil d'administration du service d'incendie et de secours
CASU	Cellule d'appui aux situations d'urgence
CCFM	Camion citerne feux de forêt moyen
CCGC	Camion citerne grande capacité
CCFM	Camion citerne forestier moyen
CCRMSR	Camion citerne rural moyen secours routier
CCS	Cellule de coordination et sécurité
CDC	Chef de colonne
CDG	Chef de groupe
CDS	Chef de site
CeA	Collectivité européenne d'Alsace
CEACC	Cellule accueil
CEEM	Cellule émulseur
CEDEC	Cellule décontamination
CEDEP	Cellule dépollution
CEEPU	Cellule énergie épuisement
CEFSP	Cellule feux spéciaux
CEMF	Cellule manœuvre de force
CEPLA	Cellule plateau
CEPMA	Cellule poste médical avancé
CE PRV RT	Cellule point de regroupement des victimes risque technologique
CEPS	Cellule protection signalisation
CERCH	Cellule risque chimique
CESD	Cellule sauvetage et déblaiement
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CH	Centre hospitalier
CID	Camion d'interventions diverses
CIS	Centre d'incendie et de secours

CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMIC	Cellule mobile d'intervention chimique
CMIR	Cellule mobile d'intervention radiologique
CODIS	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
COS	Commandant des opérations de secours
CPI	Centre de première intervention
CRERF	Centre rhénan d'entraînement à la maîtrise des risques fluviaux
CRRA	Centre de réception et de régulation des appels
CS	Centres de secours
CSP	Centre de secours principal
CSL	Canot de Sauvetage Léger
CSP	Centre de secours principal
CT	Conseiller technique
CTA	Centre de traitement de l'alerte
CU	Chef d'unité
CVS	Centre de vidéosurveillance
CYNO	Cynotechnie
DAHR	Dévidoir automobile hors route
DD SIS	Directeur départemental des services d'incendie et de secours
DDT	Direction départementale des territoires
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DIP	Détachement d'intervention préventif
DIV	Opérations diverses
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EDIS	École départementale d'incendie et de secours
EMS	Eurométropole de Strasbourg
EPA	Echelle pivotante aérienne
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
ERP	Établissement recevant du public
ETARE	Établissement répertorié
FAD	Fiche d'aide à la décision
FDF	Feux de forêts
FDFEN	Feux de forêts et d'espaces naturels
FEV	Fourgon électro-ventilateur
FMOGP	Fourgon Mousse Grande Puissance
FMPA	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis
FPT	Fourgon pompe-tonne
FPTRT	Fourgon pompe-tonne risque technologique
FPTSR	Fourgon pompe-tonne secours routier
FS	Fourgon secours
FSI	Force de sécurité intérieure
GELD	Groupe d'exploration longue durée
GIFF	Groupe d'intervention feux de forêt
GNL	Gaz naturel liquéfié
GREX	Groupe d'extraction
HUS	Hopitaux universitaires de Strasbourg

IBNB	Intervention à bord des navires et des bateaux
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IEPx	Indice d'éclosion propagation maximum
IFMx	Indice forêt météo maximum
INC	Incendie
INSIS	Indicateurs nationaux des services d'incendie et de secours
ISP	Infirmier de sapeurs-pompiers
LGV	Ligne à grande vitesse
LIF	Liquide inflammable
MEA	Moyen élévateur aérien
MMG	Maison médicale de garde
MPR	Moto-pompe remorquable
NDG	Nid de guêpes
NHC	Nouvel hôpital civil
NOVI	Nombreuses victimes
NRBC	Nucléaire radiologique bactériologique chimique
PAS	Port autonome de Strasbourg
PAT	Personnel administratif et technique
PCC	Poste de commandement de colonne
PCZI	Poste de coordination de zone d'intervention
PEX	Partage d'expérience
PGC	Procédure gaz classique
PGR	Procédure gaz renforcée
PISU	Protocoles infirmiers de soins d'urgence
POI	Plan d'opération interne
PPI	Plan particulier d'intervention
PRV	Point de regroupement des victimes
POJ	Potentiel opérationnel journalier
PSBC	Plan de sauvegarde des biens culturels
PTI	Protection des traces et indices
ONF	Office national des forêts
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
RAD	Risques radiologiques
RAN	Risques animaliers
RBARR	Remorque barrage
RCARB	Remorque carburant
RCCI	Recherche des causes et des circonstances d'un incendie
RCH	Risques chimiques et biologiques
RDDECI	Règlement départemental de défense extérieure contre les incendies
RETEX	Retour d'expérience
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RNDECI	Règlement national de défense extérieure contre les incendies
RO	Règlement opérationnel
RRF	Réseau radio du futur
SAL	Scaphandrier autonome léger
SAMU	Service d'aide médicale urgente

SAP	Secours à personne
SAV	Sauvetage aquatique
SDACR	Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
SGO	Système de gestion opérationnelle
SINUS	Système d'information numérique standardisé
SIRAC	Service de l'information et de la régulation automatique de la circulation
SIS	Service d'incendie et de secours
SMP	Secours en milieu périlleux
SMUR	Service mobile d'urgence et de réanimation
SN	Secours nautique
SNCF	Société nationale des chemins de fer
SPP	Sapeur-pompier professionnel
SPV	Sapeur-pompier volontaire
SROS	Schéma régional d'organisation des soins
SSI	Sécurité des systèmes d'information
SSSM	Service de santé et de secours médical
SSUAP	Secours et soins d'urgence aux personnes
TMD	Transport de matière dangereuse
TSP	Transporteur sanitaire privé
UITT	Unité d'intervention tout terrain
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USAR	Unité de sauvetage, d'appui et de recherche
USSH	Unité de sauveteurs spécialisés hélicoptérés
UT	Unité territoriale
UVCE	Explosion d'un nuage de gaz en milieu non confiné
VAR	Véhicule d'assistance respiratoire
VBAL	Véhicule balisage
VGDR	Ventilateur grand débit remorquable
VGELD	Véhicule groupe d'exploration longue durée
VGREX	Véhicule groupe d'extraction
VIMP	Véhicule d'intervention en milieu périlleux
VLHR	Véhicule léger hors route
VLINF	Véhicule léger infirmier
VLR	Véhicule de liaison radio
VPC	Véhicule poste de commandement
VPCE	Véhicule porte cellule
VPI	Véhicule première intervention
VPMA	Véhicule poste médical avancé
VPS	Véhicule de premier secours
VPSI	Véhicule de premier secours et d'incendie
VRAD	Véhicule risque radiologique
VRAN	Véhicule risque animalier
VRCH	Véhicule risque chimique
VSAV	Véhicule de secours et d'assistance aux victimes
VSI	Véhicule de soutien aux intervenants
VSN	Véhicule de secours nautique
VSRL	Véhicule secours routier lourd
VSSO	Véhicule de soutien sanitaire aux opérations
VTP	Véhicule de transport de personnel
VTU	Véhicule tout usage

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ET DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

Agence régionale de santé
Code général des collectivités territoriales
Code de l'environnement
Code de la sécurité intérieure
Collectivité européenne d'Alsace
Dernières nouvelles d'Alsace
Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement du Bas-Rhin
Dossier départemental sur les risques majeurs du Bas-Rhin
Eurométropole de Strasbourg
Guide méthodologique DGSCGC- Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
Indicateurs nationaux des services d'incendie et de secours
Institut national de l'environnement industriel et des risques
Institut national de la statistique et des études économiques
Institut national de recherche et de sécurité
Ministère de l'intérieur - direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
Ministère de la cohésion des territoires
Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoire
Ministère de la santé et de la prévention
Plans de prévention des risques d'inondation
Plans de prévention des risques technologiques
Préfecture du Bas-Rhin
Région Grand-Est
Société nationale des chemins de fer français
Schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques de l'Essonne, du Doubs et du Nord
Voies navigables de France

SITES INTERNET

<https://aida.ineris.fr/>
<https://fr.wikipedia.org/wiki/>
<https://meteofrance.com/>
<https://www.alsace.eu/>
<https://www.bas-rhin.gouv.fr/>
<https://www.data.gouv.fr/fr/pages/donnees-geographiques/>
<https://www.dna.fr/>
<https://www.geoportail.gouv.fr/>
<https://www.georisques.gouv.fr/>
<https://www.gouvernement.fr/risques>
<https://www.ineris.fr/fr>
<https://www.legifrance.gouv.fr/>
<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>
<https://www.strasbourg.port.fr/>
<https://www.vie-publique.fr/>
<https://www.vigicrues.gouv.fr/>
<https://www.vnf.fr/vnf/regions/vnf-strasbourg/>

CRÉDITS PHOTOS



© SIS 67 - Réseau de photographes SIS 67 - Service communication.

© DNA

© DDRM Bas-Rhin

© WIKIPÉDIA